



L’Institut Groupe CDG et la Direction Générale des Collectivités Territoriales organisent un webinaire sous le thème « Atténuer les disparités territoriales »

Les disparités territoriales sont au cœur des débats des décideurs politiques dans le monde entier et le Maroc n'y échappe pas. Inégalités dans la santé, inégalités dans l'éducation, inégalités dans les opportunités d'emploi, dans les infrastructures, dans l'urbanisme..., les territoires affichent des disparités considérables qui ne cessent de se creuser avec le temps.

Si le Maroc a enregistré des progrès en matière de développement au niveau national, notamment en réduisant la pauvreté, en améliorant l'accès de la population aux infrastructures de bases et en soutenant les activités génératrices de revenus, les écarts de développement entre les 12 régions et au sein même des régions persistent encore. L'écart est également très important entre les zones urbaines et rurales. Ces dernières connaissent des insuffisances importantes en termes d'accès aux services sociaux de base, d'infrastructures et d'équipements.

A ce titre et afin d'aborder les questions liées aux disparités entre les territoires au Maroc, l’Institut Groupe CDG et la Direction Générale des Collectivités Territoriales ont organisé, le mercredi 02 novembre 2022, un webinaire sous le thème « Atténuer les disparités territoriales ». Il a connu la participation de :

- **Hro Abrou**, Président de la Région Draâ Tafilalet
- **Abdelaziz Adidi**, Professeur de l'enseignement supérieur, ex directeur de l’Institut National d’Aménagement et d’Urbanisme
- **Said Laith**, Directeur du Développement de l’Espace Rural et des Zones de Montagne, ministère de l’Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
- **Pascal Collange**, Responsable pays Maroc à la Direction Afrique de l’Agence Française de Développement

Au début de la rencontre, l'accent a été mis sur la définition même des disparités territoriales qui désignent les écarts et les inégalités dans le niveau de développement des régions dans les domaines aussi bien économiques, sociaux, culturels et même digitaux. Ces disparités peuvent aussi se manifester au sein même des villes (écarts d'équipements entre les quartiers...). Leur mesure et leur évaluation permettent de comparer le niveau de développement des entités territoriales d'un même pays et révèlent des situations de déséquilibre entre ces dernières. Ces écarts sont mesurés par le biais d'indicateurs sociaux, tels que les taux d'analphabétisme, de scolarisation, de raccordement à l'eau et l'électricité...

Les intervenants ont tenté de répondre, dans le cadre de ce webinaire, à différentes questions, notamment celles liées aux dispositifs à mettre en place pour faire face aux disparités régionales, à l'importance d'une bonne gouvernance au niveau des régions et aux ressources financières et humaines à déployer pour mettre en valeur le potentiel de développement du monde rural. Il se sont, en outre, attelés à proposer des recommandations pour réussir le défi d'une territorialisation équilibrée entre les régions marocaines.

Contact presse:

sami.saber@prmediacom.com
+212 661 399 976
www.cdg.ma

Le webinaire a aussi été l'occasion de présenter l'état d'avancement du programme de réduction des disparités territoriales et sociales en milieu rural (PRDTS) lancé en 2015 par Sa Majesté le Roi. Doté de 50 MMDH, il vise le renforcement et la diversification des potentiels économiques des zones rurales et montagneuses, ainsi que le désenclavement des populations rurales et l'amélioration de l'accès de ces dernières aux services de base (éducation, santé, électricité, eau...). D'importantes réalisations ont été enregistrées sur le plan financier et au niveau des projets. Ainsi 41 MMDH ont été investis pour un portefeuille de 9500 projets et actions. Ainsi, 14 millions d'habitants ont pu bénéficier des différents programmes sur plus de 1060 communes rurales.

Les interventions ont permis de faire émerger plusieurs constats notamment :

- Les disparités entre les territoires ne doivent pas être considérées comme une fatalité. Il s'agit d'une problématique universelle qui touche également les pays riches, développés et émergents. Des pays qui ont une géographie plus complexe que celle du Maroc, comme le Japon, ont réussi à harmoniser et à mieux répartir leur richesse et leurs équipements
- Au-delà des disparités territoriales et sociales, une nouvelle forme voit le jour : la disparité numérique. Il existe, aujourd'hui, des déserts numériques, des espaces, qui ne sont pas connectés à la téléphonie mobile et à internet. Ces disparités sont souvent observées au sein d'une même ville, où la qualité de la connexion varie d'un quartier à l'autre
- Pour le Maroc, plusieurs facteurs déterminants expliquent ces disparités : (i) la géographie (reliefs, qualité des sols, montagnes, climat, présence de l'eau...) (ii) l'héritage historique (la colonisation a enclenché un processus d'urbanisation du littoral au détriment de l'intérieur) et (iii) les politiques publiques menées avec une approche sectorielle et non territoriale
- Les régions devraient accorder plus d'intérêt au marketing territorial permettant l'attrait de touristes et des investissements. L'attrait de ces derniers dans les régions est conditionné par trois facteurs importants : (i) l'attractivité des territoires à travers leurs désenclavements, (ii) un accès facilité au foncier et (iii) des incitations aux investisseurs
- Le programme de réduction des disparités territoriales et sociales s'articule autour de trois volets importants, à savoir l'infrastructure socio-économique de base à travers ses cinq axes (le désenclavement, l'éducation, la santé, l'eau et l'électrification), les programmes et projets à caractère économique visant notamment l'amélioration des revenus des populations et les grands projets structurants, tels que les autoroutes, les projets touristiques ou ceux relatifs à l'énergie...
- La réduction des inégalités entre les territoires nécessite une réelle volonté politique ; en témoigne la régionalisation avancée, avec ses deux corollaires, la décentralisation et la déconcentration.

Pour revoir le webinaire : <https://www.youtube.com/watch?v=KaL9RVRWaps&t=2991s>

Contact presse:

sami.saber@prmediacom.com
+212 661 399 976
www.cdg.ma